



**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit

Le vingt-huit septembre à vingt-et-une heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 septembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Philippe DUGARD, Elisabeth MESSAGER, Pierre DEBUE, Marie GOURSAUD de MERLIS, Marie ROUYERE, Olivier ROBERT, Franziska JADIN, Claudette DOS SANTOS, Michel MONTFERME, Bruno IMHOFF, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Monique CARUSO, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Martine POYER, Frédéric LUZI,

formant la majorité des membres en exercice,

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Janick CHEVALIER donne pouvoir à Marie GOURSAUD de MERLIS, Isabelle BRARD à Michel MONTFERME, Christèle COLOMBIER à Serge CASERIS, Isabelle HATIER à Philippe DUGARD,

ABSENTS EXCUSÉS : Aïnin BOUTIGNY, Laurence HAFMEISTER, Julien AYACHE, Bruno DELABARRE, Paul Marie EDWARDS, Myriam IKHLEF, Jean-Pierre DUTORTE,

SECRETARE DE SEANCE : Françoise HALOT

Délibération n° 2018/41
Objet : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EN DATE DU 14 JUIN 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 14 juin 2018.

Objet : DECISIONS DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A REÇU compte rendu des décisions prises en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision DE2018/51 en date du 20/06/2018

DE PASSER avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne 15, rue Boileau 78000 VERSAILLES, une convention d'une durée de 3 ans, afin de bénéficier de l'assistance juridique pour l'étude et l'élaboration de l'allocation perte d'emploi.



Décision DE2018/53 en date du 07/06/2018
D'ATTRIBUER les travaux de réhabilitation du sol sportif de la salle omnisports à la société ART DAN ILE DE FRANCE allée des Vergers 78240 AIGREMONT, pour un montant de 105.367,43 € H.T. soit 126.440,92 € T.T.C.

Décision DE 2018/54 en date du 07/06/2018
D'ATTRIBUER les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage de la rue de Romilly entre la rue de la Marne et la rue Aristide Briand à la société ETP L 1 bis, rue du Gros Murger 95310 SAINT OUEN L'AUMONE, pour un montant de 88.462,50 € H.T. soit 106.155,00 € T.T.C.

Décision DE2018/55 en date du 19/06/2018
D'ATTRIBUER les lots 2 et 3 du marché de travaux de restauration de l'église Saint Vincent comme suit :
- Lot 2 : MENUISERIE à l'entreprise LEGER 22 bis, rue des Ecoles 95460 EZANVILLE, pour un montant de 23.450 € H.T. soit 28.140 € T.T.C.
- Lot 3 : ELECTRICITE – ECLAIRAGE à la société EIFFAGE ENERGIE Agence de Mante, route de Saint Germain 78930 GUERVILLE, pour un montant de 78.574,03 € H.T. soit 94.288,84 € T.T.C.

Décision DE2018/56 en date du 04/07/2018
D'ATTRIBUER à l'entreprise SHARP BUSINESS SYSTEM FRANCE 12, rue Louis Courtois de Vigose 31036 TOULOUSE, le marché de location et de maintenance des photocopieurs de la commune pour un montant annuel de 7.144,72 € H.T. soit 8.573,66 € T.T.C. pour la location et de souscrire à un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance pour un montant maximum de 24.000 € H.T.

Décision DE2018/57 en date du 05/07/2018
DE FAIRE APPEL au Docteur Sonia AIOUCH du CMP LE VESINET 15, rue Henri Dunant 78110 LE VESINET, afin d'effectuer une expertise dans le cadre de la saisine de la commission de réforme.

Décision DE2018/58 en date du 02/08/2018
DE SIGNER avec la société ARCHIMOP 29-31, rue des Entrepreneurs 78420 CARRIERES SUR SEINE, un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en conformité de l'espace restauration du groupe scolaire Jean Jaurès pour un montant de 24.720 € H.T. soit 29.664 € T.T.C. pour une assiette de travaux évaluée à 240.000 € H.T.

Décision DE2018/59 du 02/08/2018
DE SIGNER avec la société FIMOS 2, rue des Entrepreneurs 78420 CARRIERES SUR SEINE un contrat de coordonnateur pour la réhabilitation et la mise en conformité de l'espace restauration du groupe scolaire Jean Jaurès pour un montant de 4.812,50 € H.T. soit 5.775 € T.T.C.

Décision DE2018/60 en date du 03/08/2018
DE SIGNER avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompier des Veilles- Section Secourisme à TRAPPES, une convention pour la formation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) pour 20 agents de la commune et de la crèche, pour un montant de 1.200 € T.T.C.

Décision DE2018/61 en date du 10/08/2018
D'ATTRIBUER le marché des travaux de raccordement du collecteur des eaux pluviales de la rue de Seine, à la société ESPACE DECO 9, rue de la Chapelle Saint Antoine 95300 ENNERY ; pour un montant de 152.000 € H.T. soit 182.400 € T.T.C.

Décision DE2018/62 en date du 05/09/2018
DE CONFIER à la société AXVAL 4, passage Saint Antoine 92500 RUEIL MALMAISON, la mission d'étude pour le diagnostic de fonctionnement et la validation de la conception des locaux de production et de distribution de l'espace restauration du groupe scolaire Jean Jaurès dont le montant des honoraires s'élève à 7.000 € H.T. soit 8.400 € T.T.C.

Décision DE2018/63 en date du 08/09/2018
DE PRESENTER auprès du Conseil Départemental une demande de subvention dans le cadre de la seconde répartition du produit des amendes de police pour l'année 2018, concernant les travaux de sécurité routière aux abords des écoles : Primaire du Clos de la Salle et Maternelle Jean Jaurès pour un montant total de 11.789,78 € H.T. Le montant de la subvention s'élevant à 9.360 € le reste à charge de la commune est de 2.428,78 € H.T. et 4.787,74 € T.T.C.



SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES			RECETTES
Chap 021 – article 6811	Dotations aux amortissements	+ 10 300 €	
Chap 023	Virement à la section d'investissement	- 10 300 €	
TOTAL		0	TOTAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget de l'assainissement comme présentée ci-dessous :

Délibération n° 2018/44
Objet : ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT pour l'année 2018.

Délibération n° 2018/43
Objet : CASGBS – RAPPORT DE LA CLECT 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité des suffrages exprimés par 20 voix pour, 2 abstentions (Martine POYER, Frédéric LUZI),
Sartrouville.

DEMANDE aux Préfets des Yvelines et du Val d'Oise, de reprendre la procédure de fusion-extension de la CASGBS prenant la forme d'une Communauté d'Agglomération et constituée des communes d'Aligremont, Bezons, Carrières-sur-Seine, Chambois, Chatou, Croissy-sur-Seine, Fourqueux, L'Etang-la-Ville, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Montesson, Saint-Germain-en-Laye, Houilles et

Délibération n° 2018/42
Objet : CASGBS – FUSION EXTENSION

- à l'école maternelle Jean Jaures
- à l'école maternelle du Clos de la Salle.

DECIDE la réouverture des garderies du matin :

Stéphane LEDOUX)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés par 19 voix pour, 1 contre (Anne-Lise AUFFRET), 2 abstentions (Bruno IMHOFF,

Délibération n° 2018/47
Objet : GARDERIES DU MATIN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents afférents à la présente mutation.

DECIDE l'acquisition de la partie de terrain frappé d'alignement d'une superficie d'environ 40m² au prix de 400 euros/m².

à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibération n° 2018/46
Objet : DEMANDE D'ALIGNEMENT - 18 rue de Romilly

MANIFESTE son hostilité au projet de tracé de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNP), traversant la forêt en tunnel à grande profondeur, nécessitant un puits de service dont l'emplacement n'est pas arrêté.

PRECISE que la maison forestière limitrophe au Mesnil-le-Roi est classée en zone N du projet de révision du PLU de Saint Germain en Laye. Ce bâtiment sera protégé au titre de l'article L. 151-9 du code de l'urbanisme et situé dans le périmètre des isières des massifs boisés de plus de 100 hectares.

DONNE un avis favorable au projet de classement en forêt de protection du massif forestier situé sur le territoire des communes de Saint-Germain-en-Laye et du Mesnil-le-Roi.

à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibération n° 2018/45
Objet : PROJET DE CLASSEMENT EN FORÊT DE PROTECTION DU MASSIF FORESTIER SITUÉ SUR LA COMMUNE

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
	Chap 040 – article 281532 Dotations aux amortissements	+ 10.300 €	
	Chap 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 10.300 €	
	TOTAL		0

5

PRECISE que celle-ci reprendra exactement la durée, les termes et conditions inscrits dans la convention de mise à disposition d'un équipement sportif municipal.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de subvention à intervenir avec l'association TCMR,

à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibération n° 2018/50
Objet : CONVENTION DE SUBVENTION
AVEC LE TENNIS CLUB DU MESSIL LE ROI (TCMR)

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget au chapitre 012.

- Les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.
- Tous les emplois sont rémunérés sur les grilles indiciaires correspondant aux cadres d'emplois des différentes filières.

PRECISE que :

- Service administratif : 1 emploi à temps complet au grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs
- Service technique : 2 emplois à temps complet au grade du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- Service garage : 1 emploi à temps complet au grade du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
- Service bibliothèque : 1 emploi à temps non complet (43%) indiciaire annualisé au grade du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine,
- Service péri et extrascolaire : 7 emplois à temps non complet indiciaire annualisé au grade du cadre d'emplois des adjoints d'animation : 1 à 85.59%, 2 à 46.36%, 1 à 57.62%, 1 à 21.75%, 1 à 78.10%, 1 à 82.45%

DECIDE la création de :

à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibération n° 2018/49
Objet : MISE A JOUR DES EMPLOIS

- PRECISE que la composition de cette commission sera arrêtée par Monsieur le Maire et après publicité pour la désignation des membres extérieurs au Conseil Municipal.
- DECIDE la création d'une Commission Communale pour l'accessibilité

à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibération n° 2018/48
Objet : CREATION D'UNE COMMISSION D'ACCESSIBILITE

Serge CASERIS

Le Maire,



Pour extrait
En Mairie, le 2 octobre 2018

LEVÉE DE LA SEANCE à 23 h 05.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE du rapport d'activité du SEDIF pour l'exercice 2017.

Délibération n° 2018/52
Objet : RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SEDIF POUR L'EXERCICE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE du compte-rendu d'activité de l'EPF Ile-de-France pour l'année 2017.

Délibération n° 2018/51
Objet COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE L'EPF ILE DE FRANCE POUR L'ANNÉE 2017